



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Évaluation sommative de l'initiative horizontale Stratégie emploi jeunesse

Rapport Final
23 février 2015

Direction générale de la politique stratégique et de la recherche

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à : publicentre.edsc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts en composant le
1 800 O-Canada (1-800-622-6232), téléscripteur (ATS) 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-28/2015F-PDF

ISBN : 978-0-660-02224-6

EDSC

N° de cat. : SP-1098-05-15F

*Évaluation sommative de l'initiative horizontale
Stratégie emploi jeunesse*

Rapport Final

*Direction de l'évaluation
Direction générale des politiques stratégiques et de service
Emploi et Développement social Canada*

Janvier 2015

Table des matières

Liste des abréviations	ii
Sommaire	iii
Réponse de la direction	v
1. Introduction	1
2. Méthodologie	4
3. Constatations, conclusions et recommandations	6
3.1 Pertinence	6
3.2 Rendement (efficacité, efficience et économie)	6
3.2.1 <i>Volet Objectif carrière</i>	6
3.2.2 <i>Volet Connexion compétences</i>	10
3.2.3 <i>Volet Expérience emploi été</i>	14
3.3 Recommandations – Ensemble de la stratégie horizontale	15
4. Annexe A – Liste des ministères participants	18
5. Annexe B – Liste des rapports techniques	19

Liste des abréviations

SCSC	Système commun des subventions et des contributions
PAE	Plan d'action économique
SAE	Services d'aide à l'emploi
AE	Assurance-emploi
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EDMT	Ententes sur le développement du marché du travail
CC	Connexion compétences
EEE	Expérience emploi été
SEJ ou « la Stratégie »	Stratégie emploi jeunesse

Sommaire

Le présent rapport expose les constatations et les conclusions de l'évaluation sommative de l'initiative horizontale Stratégie emploi jeunesse (SEJ ou « la Stratégie »). La Stratégie est constituée de trois volets : Objectif carrière (OC), Connexion compétences (CC) et Expérience emploi été (EEE). En raison des caractéristiques particulières de leurs participants respectifs, les trois volets ont été abordés différemment, au moyen d'un ensemble de questions d'évaluation et de sources de données propres à chaque volet. Ce rapport présente un résumé des constatations pour les trois volets (ce qui couvre les années 2008 à 2012 du programme).

Pertinence

Les données de la présente évaluation montrent qu'il existe un besoin manifeste d'aider les jeunes Canadiens à trouver et à conserver un emploi et que la Stratégie répond aux priorités du gouvernement du Canada et du Ministère, et est en phase avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral.

Rendement par volets

Objectif carrière (OC) – Principales constatations sur l'impact différentiel (attribution du programme)

- Les participants au volet Objectif carrière ont eu un gain cumulatif de 40 488 \$ sur six ans en revenus d'emploi annuels par rapport au groupe de référence.
- Les participants à ce volet ont touché des montants modérés de prestations d'assurance-emploi et n'ont pas eu recours aux prestations d'aide sociale de façon importante.
- L'analyse coûts-avantages montre que l'ensemble des gains en revenu d'emploi représentait 4,74 fois le coût moyen¹ par participant.

Connexion compétences (CC) – Principales constatations sur les résultats et l'impact différentiel (attribution du programme)

- À la suite de leur participation au volet Connexion compétences, le quart des participants ont fait un retour aux études.
- En tout, 88 % des participants ont déclaré avoir trouvé un emploi à la suite du programme.
- Les participants ont connu une augmentation constante de leurs revenus à partir d'un an avant le début de leur participation au programme jusqu'à cinq ans après l'année où le programme a débuté (de 3 651 \$ à 14 009 \$).
- Environ 24 % des participants à ce volet ont touché des prestations d'aide sociale après avoir participé à ce volet, ce qui représente une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport à l'année précédant le début du programme.
- Les participants à ce volet ont passé comparativement moins de temps à participer au programme (en moyenne 3,6 mois) que les participants au volet Objectif carrière (en moyenne 6,4 mois).

¹ Les coûts se limitent au financement du programme par le gouvernement du Canada.

- Les participants à ce volet étaient plus susceptibles de trouver un emploi que les membres du groupe de référence à traitement restreint.
- Au cours des cinq années qui ont suivi leur participation à ce volet, le revenu moyen des participants représentait 875 \$ de moins par année que celui des membres du groupe de référence. L'importance du niveau de scolarisation est claire dans les constatations; l'analyse des sous-groupes a permis de constater que les participants qui ont fait des études postsecondaires ont touché en moyenne 1 400 \$ de plus par année que les membres de leur groupe de référence.
- Une analyse coûts-avantages a pu être réalisée seulement pour les participants qui ont suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire. L'analyse a démontré que l'ensemble des revenus d'emploi touchés étaient équivalents au coût moyen par participant au volet Connexion compétences.

Expérience emploi été (EEE)

Principales constatations sur les résultats du volet Expérience emploi été

- Les répondants au sondage sur ce volet ont déclaré que leur expérience de travail était liée à la profession pour laquelle ils étudiaient ou espéraient étudier, ce qui leur avait permis de prendre la décision de poursuivre ou non un cheminement de carrière donné.
- La participation à ce volet a également permis aux participants d'obtenir des revenus pour financer leurs études. En moyenne, les participants au volet Expérience emploi été ont été en mesure d'économiser suffisamment d'argent pour financer le tiers de leurs dépenses d'études pour l'année scolaire suivante.

Veillez vous reporter à la section 3. – Constatations, conclusions et recommandations pour consulter les principales recommandations émises par la présente évaluation.

Réponse de la direction

La direction reconnaît la contribution de ceux qui ont participé à l'évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ ou « la Stratégie »). La direction accepte les constatations et les recommandations de l'évaluation et propose les réponses suivantes.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'ouvrir des possibilités sur le marché du travail pour les jeunes Canadiens, et s'efforce de répondre aux besoins des jeunes d'aujourd'hui en les aidant à se préparer au marché du travail ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi intéressant. Dans le cadre de la Stratégie, le gouvernement du Canada investit plus de 330 millions de dollars par année pour aider les jeunes âgés de 15 à 30 ans à obtenir de l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les capacités dont ils ont besoin pour une transition réussie vers le marché du travail.

Pour aider les jeunes à faire la transition entre les études et leur premier emploi, le Plan d'action économique de 2013 a proposé un investissement supplémentaire de 70 millions de dollars afin de créer 5 000 nouveaux stages rémunérés pour les récents diplômés de niveau postsecondaire par l'intermédiaire d'Objectif carrière. Le Plan d'action économique de 2014 a annoncé en outre la réaffectation de 40 millions de dollars pour soutenir jusqu'à 3 000 stages à temps plein pour les diplômés de niveau postsecondaire des domaines à forte demande pour 2014-2015 et 2015-2016, ainsi que la réaffectation de 15 millions de dollars par année pour soutenir jusqu'à 1 000 stages destinés aux jeunes dans les petites et moyennes entreprises.

Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement a aussi annoncé qu'il allait revoir la Stratégie pour mieux l'harmoniser avec l'évolution des réalités du marché du travail et pour faire en sorte que les investissements fédéraux dans l'emploi des jeunes permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail réelle dans des domaines à forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés.

Principales constatations

Dans l'ensemble, les constatations de l'évaluation sommative démontrent que la Stratégie demeure pertinente dans le contexte actuel et qu'elle continue de faire œuvre utile pour les jeunes Canadiens. Bien que l'évaluation démontre que la Stratégie répond à ses objectifs de programme, elle recommande également l'amélioration de certains aspects, ce que la direction s'engage à examiner.

Recommandation n° 1 : Il est recommandé que tous les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse continuent de surveiller les bénéficiaires de financement et de s'assurer qu'ils répondent aux critères d'admissibilité d'Objectif carrière.

Mesures prises

EDSC prend de nombreuses mesures pour s'assurer que les participants à la Stratégie satisfont aux critères d'admissibilité du volet concerné. Par exemple, EDSC vérifie l'admissibilité des clients à Objectif carrière en utilisant un formulaire de renseignements sur le participant dans

lequel l'information sur le profil et la situation du participant est recueillie et soigneusement examinée en fonction des exigences précisées dans les directives opérationnelles relatives au programme Objectif carrière. Le numéro d'assurance sociale est également demandé et des vérifications sont effectuées afin de s'assurer que les participants ne reçoivent pas d'assurance-emploi ou d'autre financement avant leur inscription à Objectif carrière. En outre, EDSC soumet chacune de ses ententes de contribution à un suivi des activités, des finances et des résultats.

Mesures proposées

La conformité aux modalités de la Stratégie emploi jeunesse est importante pour préserver l'intégrité et la qualité des programmes de la Stratégie. La direction s'engage à continuer de surveiller les programmes d'EDSC afin d'assurer le respect des critères d'admissibilité. En tant que ministère responsable de la Stratégie, EDSC s'engage à rencontrer tous les ministères et organismes partenaires dans les douze prochains mois afin de renforcer l'importance de satisfaire aux critères d'admissibilité au programme tels qu'établis dans les modalités de la Stratégie.

Recommandation n° 2 : Il est recommandé qu'EDSC et, au besoin, les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse, entreprennent un examen du programme Connexion compétences et intègrent dans la mesure du possible des éléments de conception aptes à produire des résultats probants et à améliorer le rapport coût-efficacité du programme.

Mesures prises

Depuis 2010, le programme Connexion compétences d'EDSC a été progressivement réorienté de manière à accorder une importance accrue aux interventions sur les expériences de travail directes et le perfectionnement des compétences de pointe.

Mesures proposées

Dans le cadre d'un examen élargi de la Stratégie emploi jeunesse, la direction s'engage à examiner les différents composants du programme Connexion compétences et la façon dont ces éléments peuvent être améliorés afin d'obtenir des résultats plus probants et un meilleur rapport coût-efficacité. Le processus sera enrichi par des pratiques exemplaires internationales et inclura un examen de la conception du programme pour tous les ministères et organismes partenaires de la Stratégie offrant ce volet.

Recommandation n° 3 : Afin d'obtenir des évaluations de grande qualité, il est recommandé que les aspects suivants concernant la collecte et la qualité des données soient améliorés :

- 1. Les données requises pour effectuer des analyses différentielles des données (p. ex. les numéros d'assurance sociale) devraient continuer d'être recueillies par EDSC, et d'autres méthodes d'analyse de l'impact différentiel devraient être envisagées, dans la mesure du possible, par les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse.***

Mesures prises

La direction est ravie que cette évaluation ait permis d'effectuer une analyse de l'impact différentiel à l'aide des données d'EDSC.

Mesures proposées

EDSC continuera de recueillir des renseignements permettant une analyse de l'impact différentiel dans le cadre de sa stratégie de collecte de données. Au cours des douze prochains mois, la direction mettra à contribution les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse afin d'explorer d'autres solutions pour améliorer la collecte de données dans tous les programmes de la Stratégie.

- 2. EDSC devrait réviser la Stratégie de mesure du rendement afin d'y inclure une méthode de collecte de données correspondante. L'information sur le contenu des programmes de la Stratégie emploi jeunesse devrait être détaillée et solide et être consignée de façon uniforme dans le Système commun des subventions et des contributions et dans le système de collecte de données. La méthode devrait être communiquée aux ministères et organismes partenaires de la Stratégie.*

Mesures prises

Une stratégie de mesure du rendement pour les programmes mis en œuvre par EDSC est en cours de préparation, en collaboration avec la Direction de l'évaluation (de concert avec une stratégie correspondante de collecte de données). La direction s'occupe également d'améliorer les services en ligne pour les bénéficiaires de Stratégie emploi jeunesse d'EDSC afin de rendre compte des résultats par voie électronique.

Mesures proposées

Une fois achevées la stratégie de mesure du rendement et la stratégie de collecte de données correspondante, la direction les diffusera aux ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse et les invitera à adapter leur propre méthode de collecte de données et de production de rapports connexes à la stratégie d'EDSC. La direction encouragera également les ministères et organismes partenaires de la Stratégie à entreprendre un suivi systématique des programmes.

Au cours des douze prochains mois, la direction mettra à contribution les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse pour examiner et mettre en œuvre les changements nécessaires, dans la mesure du possible, ce qui permettra d'améliorer globalement la qualité de la collecte de données aux fins de l'administration, de l'exploitation, de l'analyse et de l'évaluation des programmes de la Stratégie.

Les différentes méthodes de collecte de données pour les volets Connexion compétences et Objectif carrière seront envisagées et comprendront la possibilité de suivre d'autres profils de participants et des données plus détaillées sur les interventions, sans compter le fait de pouvoir faire le lien entre ces données et les résultats des participants.

D'autres améliorations peuvent également être apportées dans tous les volets du programme, notamment en cherchant un moyen plus efficace de saisir les données administratives, par exemple dans la cadre de la transition vers la saisie de données par voie électronique.

Recommandation n° 4 : Il est recommandé qu'EDSC examine le processus de demande et apporte des améliorations quant au versement du financement en temps opportun, et envisage d'autres modèles de financement.

Mesures prises

EDSC a déjà commencé à examiner et à chercher ou mettre en œuvre des moyens d'améliorer le processus de demande. Dans le cadre du programme de modernisation des subventions et contributions, EDSC a introduit plusieurs processus et outils normalisés pour améliorer le processus de demande, comme le Portail sur le financement, le formulaire de demande de financement normalisé et l'entente de contribution normalisée.

EDSC explore également d'autres modèles de financement, notamment des ententes de contribution à plus long terme. Les ententes pluriannuelles sont maintenant autorisées en vertu des modalités révisées de la Stratégie emploi jeunesse (jusqu'à cinq ans). Ces améliorations sont importantes, car elles permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle et de diminuer les coûts du programme et le fardeau administratif.

Mesures proposées

EDSC continuera de surveiller le processus de demande avec ces nouveaux modèles de financement.

Recommandation n° 5 : Il est recommandé qu'EDSC et les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse collaborent à l'amélioration de la diffusion de l'information pertinente sur le marché du travail et les carrières auprès des jeunes.

Mesures prises

Tous les ans, par l'intermédiaire de Compétences Canada, EDSC finance des olympiades de compétences axées sur les métiers qui offrent aux élèves du secondaire et aux étudiants des niveaux postsecondaires une précieuse expérience pratique dans les domaines à forte demande. Grâce à ces olympiades de compétences, ces élèves et étudiants sont également plongés dans des disciplines telles que les sciences, les technologies, le génie, les mathématiques et les métiers spécialisés.

De plus, dans le cadre du Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait réaffecter 19 millions de dollars sur deux ans afin d'informer les jeunes au sujet des domaines d'études qui correspondent aux professions pour lesquelles il y a une demande actuelle et prévue. La direction est à mettre en œuvre cet engagement avec la Stratégie emploi jeunesse.

Mesures proposées

En 2013, la Stratégie emploi jeunesse a fourni des services à plus de 55 000 jeunes Canadiens. Dans le contexte de l'examen de la Stratégie, il serait judicieux que la direction se penche sur la façon de mieux intégrer l'information sur le marché du travail et les carrières aux programmes de la Stratégie afin que tous ces jeunes puissent en profiter. Au cours des douze prochains mois, la direction mobilisera les ministères et organismes partenaires de la Stratégie afin d'examiner les moyens possibles de diffusion de l'information sur le marché du travail et les carrières aux participants.

1. Introduction

Le présent rapport expose les constatations et les conclusions de l'évaluation sommative de l'initiative horizontale Stratégie emploi jeunesse (SEJ ou la « Stratégie »). La Stratégie est constituée de trois volets : Objectif carrière (OC), Connexion compétences (CC) et Expérience emploi été (EEE). Le rapport d'évaluation rend compte des questions fondamentales relatives à la pertinence et au rendement, notamment l'atteinte des résultats, l'analyse de l'impact différentiel, permettant l'attribution de l'incidence sur la participation à la Stratégie, et l'analyse des coûts du programme dans le contexte de la participation et des résultats. En raison des caractéristiques particulières de leurs participants respectifs, les trois volets ont fait l'objet d'une approche distincte au moyen d'un ensemble de questions d'évaluation et de sources de données propres à chaque volet. Ce rapport présente donc un résumé des constatations pour les trois volets (ce qui couvre les années 2008 à 2012² du programme), et porte sur les activités de programme de tous les ministères et organismes partenaires de la Stratégie, au nombre de onze, énumérés à l'annexe A.

Description du programme

La Stratégie emploi jeunesse a pour objectifs d'aider les jeunes à améliorer leurs compétences relatives à l'employabilité, d'encourager la poursuite des études, d'accroître le nombre de jeunes Canadiens de 15 à 30 ans qualifiés, de faciliter leur transition vers le marché du travail et de leur transmettre de l'information sur le marché du travail et l'emploi.

La Stratégie vise à contrer un éventail d'obstacles auxquels les jeunes sont confrontés sur le marché du travail en mettant l'accent sur la prestation de services d'emploi et d'interventions axés sur le client. De même, pour que les besoins et les priorités des collectivités soient pris en compte, la Stratégie utilise pour la prestation des services un système fondé sur des partenariats avec les entreprises, les organisations syndicales, l'industrie, les communautés autochtones, les organismes bénévoles et sans but lucratif, les collectivités rurales et éloignées et les autres ordres de gouvernement.

En 2010, le gouvernement du Canada annonçait un financement additionnel unique de 60 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse (dont 30 millions de dollars pour Objectif carrière et 30 millions de dollars pour Connexion compétences). Cette augmentation ponctuelle visait à aider les nouveaux jeunes à surmonter les difficultés d'accès au marché du travail découlant, en partie, du ralentissement économique. Le Plan d'action économique de 2012 a rajouté 50 millions de dollars sur deux ans pour améliorer la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement additionnel visait à aider les jeunes gens à acquérir des compétences et une expérience concrètes et visait plus particulièrement à diriger les jeunes Canadiens vers des emplois dans des secteurs en forte demande.

En date de 2012-2013, la Stratégie emploi jeunesse était une initiative horizontale menée par EDSC dotée d'un financement de 312,3 millions de dollars provenant du Trésor et exécutée en

² Remarque : La période de référence pour l'étude de l'impact différentiel a été limitée aux années 2003 à 2006 du programme, afin de permettre un examen des résultats sur cinq ans après le début du programme. Toutes les autres activités de programme, examinées dans le cadre de l'évaluation, portaient sur les années 2008 à 2012.

collaboration avec dix autres ministères et organismes. Les programmes exécutés par EDSC représentaient environ 81 % du financement global de la Stratégie.

La Stratégie emploi jeunesse est divisée en trois volets, et chacun a des objectifs qui lui sont propres :

Objectif carrière (OC) – Le volet Objectif carrière de la Stratégie est conçu pour accroître l’offre de main-d’œuvre hautement qualifiée en mettant en soulignant qu’il est avantageux de faire des études supérieures, en montrant que le gouvernement fédéral exerce son leadership en investissant dans l’acquisition des compétences dont les gens ont besoin pour répondre aux nécessités de l’économie du savoir et en facilitant la transition de jeunes hautement qualifiés vers un marché du travail en évolution rapide.

Résultat final : les jeunes occupent un emploi ou sont aux études.

Les activités d’Objectif carrière visent ce qui suit :

- Permettre aux jeunes d’acquérir et de perfectionner des compétences, notamment des compétences élémentaires et des compétences avancées relatives à l’employabilité.
- Fournir aux jeunes des expériences de travail, du mentorat et de l’encadrement.
- Aider les jeunes entrepreneurs à travailler à leur compte.
- Aider les jeunes à acquérir des compétences en participant à des échanges entre établissements postsecondaires, notamment des établissements d’études supérieures dans d’autres pays avec lesquels se font des échanges réciproques de personnes, de connaissances et d’expertise.
- Encourager les jeunes à faire des choix de carrière éclairés, leur faire apprécier la valeur des études et promouvoir les jeunes en tant que main-d’œuvre de l’avenir.

Connexion compétences (CC) – Le volet Connexion compétences de la Stratégie vise à aider les jeunes à surmonter les obstacles à l’emploi, à leur permettre d’acquérir un large éventail de compétences et de connaissances afin qu’ils puissent participer au marché du travail d’aujourd’hui et de demain, et à promouvoir l’éducation et les compétences comme étant essentielles à la participation au marché du travail.

Au nombre des obstacles à l’emploi, mentionnons les défis auxquels font face les jeunes immigrants nouveaux, les jeunes handicapés, les jeunes parents seuls, les jeunes qui n’ont pas terminé leurs études secondaires, les jeunes Autochtones et les jeunes vivant dans des régions rurales ou éloignées.

Résultat final : les jeunes occupent un emploi ou sont aux études.

Les activités de Connexion compétences visent ce qui suit :

- Permettre aux jeunes d’acquérir et de perfectionner des compétences, notamment des compétences élémentaires et des compétences avancées relatives à la préemployabilité et à l’employabilité.
- Fournir aux jeunes des expériences de travail, du mentorat et de l’encadrement.

- Aider les jeunes entrepreneurs à travailler à leur compte.
- Encourager les jeunes à faire des choix de carrière éclairés, leur faire apprécier la valeur des études et promouvoir les jeunes en tant que main-d'œuvre de l'avenir.

Expérience emploi été (EEE) – Les objectifs du volet Expérience emploi été consistent à aider les étudiants à acquérir des compétences liées à l'emploi ou à la carrière, à les aider à financer et à poursuivre leurs études, à leur fournir de l'information sur les carrières, l'apprentissage et le marché du travail et à les aider à trouver un emploi d'été.

Résultat final : les jeunes sont aux études.

Les activités d'Expérience emploi été visent ce qui suit :

- Aider les employeurs à embaucher des étudiants dans des postes leur permettant de développer leurs compétences relatives à l'employabilité et à leur progression en matière d'éducation et de carrière.
- Fournir aux étudiants de l'information sur le marché du travail, notamment sur les taux de salaires, les normes du travail, les normes de santé et de sécurité au travail, les droits de la personne, les programmes et services gouvernementaux, ainsi que sur les avantages de retourner aux études.
- Fournir aux étudiants des services de recherche d'emploi, notamment en matière de rédaction de curriculum vitae, de placement en emploi et de préparation à des entrevues d'embauche.

2. Méthodologie

Les méthodes utilisées dans la présente évaluation sont le fruit de l'intégration de nombreuses sources de données, d'un examen documentaire, d'un examen de la littérature et d'entrevues auprès des informateurs clés. De plus, deux études non expérimentales distinctes de l'impact différentiel ont été réalisées afin de comparer les participants aux programmes Objectif carrière et Connexion compétences d'EDSC de 2003 à 2006 aux personnes de 15 à 30 ans qui ont reçu un traitement restreint, à savoir une intervention des Services d'aide à l'emploi dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail. Cette étude a permis d'évaluer l'effet de la participation au volet Objectif carrière ou Connexion compétences sur le traitement moyen comparativement aux personnes ayant reçu un traitement restreint (appelés tout au long du présent rapport « groupe de référence à traitement restreint » ou « groupe de référence »). Des rapports techniques ont été rédigés et comprennent les constatations pour chacune des sources de données; ces rapports représentent le fondement des constatations et conclusions contenues dans le présent rapport. Tous les rapports techniques sont énumérés à l'annexe B.

Contraintes et limites : données et méthodologie

Il est important de noter les particularités des Services d'aide à l'emploi et des programmes Objectif carrière et Connexion compétences qui favoriseront la mise en contexte des résultats de l'analyse de l'impact différentiel. Grâce aux Services d'aide à l'emploi, les clients peuvent avoir droit à un large éventail d'interventions individuelles pour appuyer leur retour au travail. Il s'agit notamment de la formation en informatique, de services d'orientation professionnelle et de counselling d'emploi, de soutien à la préparation à l'emploi et à la recherche d'emploi, de clubs de recherche d'emploi et de formation à court terme, comme un certificat de secourisme ou une formation en salubrité des aliments. Pour entreprendre une formation plus poussée, les participants aux Services d'aide à l'emploi doivent présenter un plan d'action de retour au travail et être admis à la formation par l'intermédiaire de programmes autres que les Services d'aide à l'emploi, y compris des programmes provinciaux ou territoriaux³.

Contrairement aux Services d'aide à l'emploi, le programme Connexion compétences est conçu pour offrir un large éventail d'interventions à des clients qui doivent affronter des difficultés particulières dans leur intégration à l'emploi. Autrement dit, les personnes sont aiguillées vers ce programme lorsqu'elles doivent surmonter certains obstacles qui requièrent de nombreuses interventions, souvent plus vigoureuses, afin qu'elles soient en mesure d'entrer sur le marché du travail. Les interventions faites dans le cadre du programme Objectif carrière, toutefois, sont essentiellement liées à des stages avec subvention salariale pour les diplômés de niveau postsecondaire.

L'impact différentiel de la Stratégie emploi jeunesse⁴ devrait être considéré comme étant situé à l'extrémité inférieure d'une gamme de résultats. La méthode d'analyse de l'impact différentiel

³ Il convient de souligner que les données sur le recours aux programmes provinciaux et territoriaux par d'anciens clients des Services d'aide à l'emploi n'étaient pas disponibles au moment d'effectuer l'évaluation.

⁴ L'analyse de l'impact différentiel était limitée aux clients des programmes Objectif carrière et Connexion compétences d'EDSC parce que le Ministère est le seul partenaire de la Stratégie emploi jeunesse à recueillir les numéros d'assurance sociale des clients, ce qui permet d'établir un lien entre les données des clients et les bases de

utilisée s'appuie sur la différence entre la participation aux programmes de la Stratégie (c.-à-d. Objectif carrière ou Connexion compétences) et la participation à des services de faible intensité plutôt que sur une comparaison avec la situation des personnes ne participant à aucun programme ou service.

données de l'Agence de revenu du Canada et de l'assurance-emploi. L'impact différentiel n'a pas été examiné pour les clients du volet Expérience emploi été. L'incidence à long terme du programme est également impossible à examiner pour les participants au volet Expérience emploi été, car un trop grand nombre de facteurs sont en jeu dans la décision à long terme de ces personnes pour qu'une expérience d'emploi d'été, donc de courte durée, ait une quelconque influence sur cette décision.

3. Constatations, conclusions et recommandations

3.1 Pertinence

Les résultats de cette évaluation confirment l'existence d'un besoin manifeste d'aider les jeunes Canadiens à trouver et à conserver un emploi. En 2013, le taux de chômage des jeunes Canadiens (13,7 %) était plus du double de celui de la population adulte (5,9 %) ⁵. À titre de comparaison, cinq ans après l'année de début du programme Connexion compétences, le revenu annuel moyen des participants à ce volet était d'environ 14 009 \$ ⁶, ce qui est largement inférieur à celui des jeunes Canadiens (âgés de 15 à 24 ans), lesquels ont touché environ 21 112 \$ en 2012 ⁷. Ce résultat confirme les difficultés éprouvées par cette clientèle sur le marché du travail. La Stratégie emploi jeunesse répond à une priorité du gouvernement du Canada, comme le soulignent, par exemple, les budgets fédéraux de 1997 à 2001, de 2003 à 2005, de 2007 et de 2009 à 2014. En outre, la Stratégie est en phase avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral, et EDSC en particulier, car cela fait partie du mandat prescrit par la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* ⁸ (L.C. 2005, ch. 34).

3.2 Rendement (efficacité, efficience et économie)

3.2.1 Volet Objectif carrière

Résultats des clients – Constatations

Depuis qu'ils ont effectué un stage dans le cadre du programme Objectif carrière, 97 % des répondants à un sondage ont déclaré avoir trouvé un emploi après un certain temps suivant la fin de leur stage. Environ un participant sur cinq (22 %) a déclaré être retourné aux études ou avoir suivi une formation d'au moins trois mois après sa participation à ce programme. Pour plus de la moitié des répondants au sondage (59 %), la décision de retourner aux études a été influencée par la participation à ce volet. Dans l'ensemble, les employeurs interrogés ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de leur expérience avec Objectif carrière, tandis que la majorité des participants (88 %) ont déclaré être satisfaits de la qualité de leur expérience de travail.

Le tableau 1 présente le revenu d'emploi et le montant annuels moyens des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale des participants au volet Objectif carrière de la cohorte de 2003 à 2006 (n=2994), une année avant leur participation au programme, durant l'année de début du programme et jusqu'à cinq ans après le début de leur participation.

⁵ Source : Enquête sur la population active. Jeunes : âgés de 15 à 24 ans; population adulte : âgée de 25 ans ou plus.

⁶ Remarque : Ce nombre est une moyenne, calculée sur les cinq années suivant le début de la participation à Connexion compétences, et inclut les années 2008 à 2011.

⁷ Se reporter au rapport d'EDSC intitulé « [Indicateurs de mieux-être au Canada](#) ».

⁸ Ressources humaines et Développement des compétences Canada est l'ancien nom d'Emploi et Développement social Canada.

TABLEAU 1 – Revenu annuel moyen d’emploi, d’assurance-emploi et d’aide sociale des participants au volet Objectif carrière – données antérieures et postérieures à la participation de la cohorte de 2003 à 2006

Ensemble des participants à Objectif carrière	1 an avant	Année de début	1 an après	2 ans après	3 ans après	4 ans après	5 ans après	N
Revenu annuel d’emploi	10 121 \$	17 071 \$	23 915 \$	27 165 \$	30 725 \$	34 359 \$	36 314 \$	2 994
Proportion de participants touchant un revenu	84 %	96 %	93 %	89 %	87 %	86 %	84 %	2 994
Utilisation annuelle de l’assurance-emploi	271 \$	302 \$	458 \$	451 \$	460 \$	516 \$	475 \$	2 994
Proportion de participants utilisant l’assurance-emploi	8 %	11 %	13 %	11 %	10 %	10 %	9 %	2 994
Utilisation annuelle de l’aide sociale	159 \$	171 \$	170 \$	174 \$	190 \$	189 \$	224 \$	2 994
Proportion de participants utilisant l’aide sociale	4 %	4 %	3 %	3 %	3 %	3 %	4 %	2 994

Source : Données administratives – Participants au programme Objectif carrière d’EDSC seulement

Comme le montre le tableau 1, le revenu annuel moyen d’emploi des participants a augmenté de façon constante, passant de 10 121 \$ l’année précédant leur participation au programme à 36 314 \$ durant la cinquième année de participation. De plus, une comparaison du montant des prestations d’assurance-emploi et du recours à ces prestations un an avant la participation au programme et la cinquième année après le début de la participation montre une légère augmentation, soit 204 \$ de plus en prestations d’assurance-emploi et 1 % de plus du taux d’utilisation de l’assurance-emploi. Il y a lieu de noter que le recours à ces prestations a fléchi régulièrement, passant d’un sommet de 13 % un an après le début de la participation au programme à 9 % durant la cinquième année de participation, ce qui donne à penser que l’amélioration des résultats en ce qui concerne la situation sur le marché du travail était plus susceptible de survenir dans la première année de participation au programme. En outre, le recours à des prestations d’aide sociale est demeuré faible, augmentant légèrement uniquement durant la cinquième année après le début de la participation au programme, pour un écart de 65 \$ de plus par année en moyenne, comparativement à l’année précédant la participation. Dans l’ensemble, le taux d’utilisation de l’aide sociale est demeuré relativement stable, pour toutes les années montrées au tableau 1.

Impact différentiel et attribution du programme – Constatations

Le tableau 2 montre les résultats d'un examen de l'impact différentiel qui compare les participants au programme Objectif carrière de 2003 à 2006 à un groupe de référence composé des personnes de 15 à 30 ans qui ont reçu un traitement restreint, à savoir une intervention des Services d'aide à l'emploi dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail.

TABEAU 2 – RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE L'IMPACT DIFFÉRENTIEL : ÉCARTS ANNUELS ET CUMULATIFS DE REVENU D'EMPLOI MOYEN – COMPARAISON ENTRE LES PARTICIPANTS AU VOLET OBJECTIF CARRIÈRE ET LES MEMBRES DU GROUPE DE RÉFÉRENCE POUR LA COHORTE DE 2003 À 2006							
	1 an avant	Année de début	1 an après	2 ans après	3 ans après	4 ans après	5 ans après
Participants au volet Objectif carrière							
Impact différentiel	---	6 050 \$***	6 268 \$***	5 933 \$***	6 892 \$***	7 877 \$***	7 468 \$***
Impact différentiel cumulatif	---	6 050 \$***	12 318 \$***	18 251 \$***	25 143 \$***	33 020 \$***	40 488 \$***
Hommes							
Impact différentiel	---	6 522 \$***	6 505 \$***	6 433 \$***	8 229 \$***	10 387 \$***	10 576 \$***
Impact différentiel cumulatif	---	6 522 \$***	13 027 \$***	19 459 \$***	27 688 \$***	38 075 \$***	48 651 \$***
Femmes							
Impact différentiel	---	5 537 \$***	5 813 \$***	5 235 \$***	5 792 \$***	6 005 \$***	5 189 \$***
Impact différentiel cumulatif	---	5 537 \$***	11 350 \$***	16 584 \$***	22 376 \$***	28 381 \$***	33 570 \$***

Source : Données administratives – Remarque : * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001 – Clients d'Objectif carrière d'EDSC seulement

Comme l'illustre le tableau 2, les participants au volet Objectif carrière ont touché un gain cumulatif sur six ans de leur revenu d'emploi annuel beaucoup plus élevé que les membres du groupe de référence à traitement restreint, à savoir un gain annuel supérieur variant de 5 900 \$ à 7 900 \$ par rapport au groupe de référence, pour un gain cumulatif sur six ans de 40 488 \$. Lorsque les données sont examinées en fonction du sexe, les hommes et les femmes ayant participé à ce volet ont connu des gains cumulatifs sur six ans beaucoup plus élevés que ceux de leur groupe de référence respectif (48 651 \$ pour les hommes; 33 570 \$ pour les femmes). Il y a lieu de souligner qu'en ce qui a trait à l'écart de revenu d'emploi entre les participants au volet Objectif carrière et le groupe de référence, les hommes qui ont participé à ce volet ont enregistré une progression plus rapide que leurs homologues féminines. Dans le cas de ces hommes, la progression sur six ans a été de 62 %, l'écart s'établissant à 6 522 \$ la première année, année de début du programme, et à 10 576 \$ la cinquième année après le début du programme. Les femmes qui ont participé à ce même volet ont, comparativement aux femmes du groupe de référence, enregistré un écart en ce qui a trait au revenu d'emploi annuel, mais cet écart est demeuré relativement constant sur la période de six ans examinée.

En ce qui a trait aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale, bien que le taux d'utilisation fût modeste, les participants au volet Objectif carrière ont touché des montants moindres de ces prestations, respectivement 1 700 \$ et 800 \$ de moins que les hommes et les femmes du groupe de référence durant la période de six ans suivant leur participation au programme.

Le tableau 3 ci-dessous résume les résultats de l'analyse coûts-avantages de la participation au volet Objectif carrière pour les cohortes de 2003-2006 et de 2008-2009. Selon cette analyse, la participation de la cohorte de 2003 à 2006 met en relief des avantages beaucoup plus importants en matière de revenus d'emploi par rapport aux coûts du programme. Comme l'a démontré le tableau 2, les gains cumulatifs nets globaux des participants se chiffraient à environ 40 500 \$ cinq ans après la participation au programme. En y appliquant un taux d'actualisation annuel de 5 %, cela donne l'équivalent d'une augmentation moyenne des gains cumulatifs de près de 35 700 \$, ce qui est 4,8 fois plus élevé que le coût moyen par participant à ce volet (7 500 \$) cinq ans après le début de la participation au programme.

TABLEAU 3 – ANALYSE COÛTS-AVANTAGES DU PROGRAMME OBJECTIF CARRIÈRE, COHORTES DE 2003-2006 ET DE 2008-2009			
	Coût moyen	Gain cumulatif en revenus	Avantage (ratio)
Analyse de la période de cinq ans après le début du programme – Objectif carrière			
Cohorte de 2003 à 2006	7 534 \$	35 686 \$	4,74
Analyse de la période de deux ans après le début du programme – Objectif carrière			
Cohorte de 2003 à 2006	7 534 \$	17 401 \$	2,31
Cohorte de 2008 à 2009	12 407 \$	20 574 \$	1,66

Source : Données administratives – Participants au programme Objectif carrière d'EDSC seulement

De même, seulement deux ans après la participation au volet Objectif carrière, les gains cumulatifs en revenus des participants ont enregistré des résultats positifs. Comme l'illustre le tableau 3, pour la cohorte de 2003-2006, l'ensemble des revenus actualisés sur deux ans après le programme était de 17 400 \$, un chiffre 2,3 fois plus élevé que le coût moyen du programme par participant (7 500 \$). Les gains découlant de la participation à ce volet selon l'étude de la cohorte de 2008-2009 tendent également vers la même direction positive. Même si le coût moyen du programme par participant était plus élevé (12,400 \$), cette cohorte a enregistré des gains cumulatifs supérieurs (20 600 \$) deux ans après la participation au programme, un chiffre 1,7 fois plus élevé que le coût moyen du programme par participant.

Le programme Objectif carrière a atteint sa cible quant à l'âge visé par les critères d'admissibilité (de 15 à 30 ans). Toutefois, selon les critères d'admissibilité à ce programme énoncés dans les modalités horizontales de la Stratégie emploi jeunesse (2008), les participants doivent démontrer qu'ils ont fait des études postsecondaires au moment de leur admission au programme. L'évaluation a permis de constater que 89 % des participants ont satisfait à ce critère. Environ 11 % des participants à Objectif carrière n'avaient pas réussi leurs études secondaires (5 %) ou ne possédaient qu'un diplôme d'études secondaires (6 %).

Recommandation n° 1 : Il est recommandé que tous les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse continuent de surveiller les bénéficiaires de financement et de s'assurer qu'ils répondent aux critères d'admissibilité d'Objectif carrière

3.2.2 Volet Connexion compétences

Résultats de Connexion compétences – Principales constatations – Comparaison entre les périodes précédant et suivant la participation au programme

Dans l'ensemble, les constatations relatives au volet Connexion compétences indiquent que le programme est utilisé par le groupe d'âge ciblé dans la population. Une vaste majorité de participants à ce volet qui ont fait l'objet d'un sondage (88 %) ont déclaré avoir trouvé un emploi après avoir suivi le programme. Une majorité de participants (70 %) qui ont trouvé un emploi ont attribué ce résultat à leur participation au programme. Le quart (25 %) des participants à Connexion compétences sont retournés aux études après avoir participé au programme. La majorité de ceux qui sont retournés aux études (79 %) ont indiqué que ce volet avait eu une incidence sur leur décision de retourner aux études. De plus, 74 % des participants ont déclaré qu'ils avaient obtenu de l'aide dans leur recherche d'emploi durant leur participation au programme ou juste avant, et 43 % ont obtenu de l'information directement liée à une carrière en particulier ou au marché du travail de la région. Les résultats de l'évaluation montrent que la plupart des participants (86 %) étaient satisfaits de la qualité du programme auquel ils avaient participé.

Le tableau 4 présente le revenu d'emploi annuel moyen, ainsi que le montant moyen des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale des participants au volet Connexion compétences de la cohorte de 2003-2006 (n=50 726), un an avant leur participation au programme et jusqu'à cinq ans après.

Ensemble des participants à Connexion compétences	1 an avant	Année de début de CC	1 an après	2 ans après	3 ans après	4 ans après	5 ans après	N
Revenu annuel	3 651 \$	5 564 \$	8 936 \$	10 693 \$	11 780 \$	12 867 \$	14 009 \$	50 726
Proportion de participants touchant un revenu	63 %	82 %	82 %	78 %	75 %	72 %	70 %	50 726
Utilisation annuelle de l'assurance-emploi	133 \$	151 \$	301 \$	399 \$	513 \$	590 \$	666 \$	50 726
Proportion de participants utilisant l'assurance-emploi	4 %	5 %	9 %	11 %	12 %	12 %	13 %	50 726
Utilisation annuelle de l'aide sociale	1 028 \$	1 109 \$	1 224 \$	1 385 \$	1 528 \$	1 645 \$	1 703 \$	50 726
Proportion de participants utilisant l'aide sociale	20 %	24 %	24 %	24 %	24 %	25 %	24 %	50 726

Source : Données administratives – Participants au programme Connexion compétences d'EDSC seulement

Comme le démontre le tableau 4, les participants au volet Connexion compétences ont vu leur revenu augmenter de façon constante, passant de 3 651 \$ l'année précédant le début de leur participation au programme à 14 009 \$ cinq ans après, une hausse totalisant 10 358 \$ sur six ans. En outre, un examen des taux de recours à l'assurance-emploi et des prestations reçues, pour la

période allant de l'année précédant le début de leur participation au programme jusqu'à cinq ans après, on observe une augmentation de 533 \$ du montant des prestations reçues et une hausse de 9 % du taux de recours à l'assurance-emploi, ce qui laisse sous-entendre qu'il y a eu une plus grande participation au marché du travail avec le temps. De plus, la proportion de participants à ce volet qui ont reçu des prestations d'aide sociale s'est accrue, passant d'une personne sur cinq (20 %) un an avant l'année de début du programme à une personne sur quatre (24 %) cinq ans après l'année de début du programme. Les constatations tendent à indiquer qu'une certaine proportion de clients de Connexion compétences continue d'éprouver des difficultés à devenir actifs sur le marché du travail après leur participation à ce programme.

Impact différentiel et attribution du programme – Constatations

L'examen de l'impact différentiel montre que les participants au volet Connexion compétences étaient plus susceptibles de toucher un revenu d'emploi que les membres du groupe de référence (proportion plus élevée de cinq points de pourcentage l'année de début du programme et plus élevée d'un point de pourcentage la quatrième année après l'année de début du programme). Toutefois, ce résultat n'est pas significatif sur le plan statistique.

L'augmentation du revenu d'emploi, bien qu'il ne s'agisse pas nécessaire d'un objectif du programme Connexion compétences, peut servir d'indicateur d'emploi ou de participation au marché du travail. Les résultats montrent que les participants avaient touché des revenus cumulatifs moins élevés cinq ans après l'année de début du programme que les membres du groupe de référence. Cinq ans après l'année de début du programme, les participants à ce volet ont touché en moyenne 875 \$ de moins en revenu d'emploi annuel que les membres du groupe de référence.

Une analyse plus approfondie a permis de déceler que le programme Connexion compétences avait exercé une influence plus grande sur le revenu d'emploi de certains sous-groupes, en particulier selon l'âge, le niveau de scolarisation et la situation d'invalidité, comparativement à leurs groupes de référence respectifs. Par exemple, les groupes de participants plus âgés ont obtenu de meilleurs résultats que les groupes plus jeunes, c'est-à-dire que les participants à ce volet âgés de *25 ans ou plus* ont en moyenne touché 437 \$ de moins en revenu d'emploi annuel que les membres de leur groupe de référence. De la même façon, les participants à Connexion compétences *ayant suivi quelques cours de niveau collégial ou obtenu un diplôme d'études collégiales* ont touché en moyenne 123 \$ de moins par année que les membres de leur groupe de référence. Les résultats se sont révélés plus positifs pour les *personnes handicapées*, qui ont touché en moyenne 123 \$ de plus par année que les membres de leur groupe de référence. Enfin, les participants qui ont déclaré avoir *suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire* ont touché en moyenne 1 400 \$ de plus par année que les membres de leur groupe de référence⁹.

La littérature internationale donne à penser que l'éducation de base et la littératie représentent un élément fondamental de la capacité des participants à tirer avantage des programmes de formation subséquents. L'absence d'un tel élément semble être un facteur contribuant à l'inefficacité (fréquente) de la formation pour les jeunes qui ont de nombreux obstacles à

⁹ Ces chiffres représentent des moyennes fondées sur des résultats cumulatifs sur cinq ans après la participation au programme.

surmonter en matière d'emploi, car cette tranche de la population ne possède souvent pas l'éducation de base et les compétences en littératie nécessaires pour obtenir un emploi. L'importance de l'éducation de base ressort encore davantage du fait que les retombées économiques pour les individus sont plus élevées pour ceux qui possèdent une éducation de base, ceux qui ont fait des études supérieures arrivant au deuxième rang, et ceux qui ont suivi une formation professionnelle se situant au troisième rang. La corrélation entre le revenu d'emploi et l'éducation des participants au volet Connexion compétences concorde avec la littérature internationale. Les participants à ce volet, dont 80 % ont un faible niveau de scolarisation (52 % n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires et 28 % possèdent seulement un diplôme d'études secondaires), ont touché un revenu annuel moyen beaucoup moins élevé (-875 \$ par année) que ceux qui ont suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire (+1 400 \$ par année).

La proportion plus élevée de participants au volet Connexion compétences occupant un emploi, mais ayant un revenu d'emploi plus faible, donne à penser que les clients de ce volet trouvent des emplois moins bien rémunérés que les membres du groupe de référence. De plus, selon le sondage, une proportion élevée (25 %) de clients de ce volet ont déclaré avoir suivi de la formation ou un programme d'études après leur participation. Contrairement au programme Connexion compétences, le retour aux études n'est pas un résultat escompté pour les membres du groupe de référence, dont les interventions sont strictement limitées à la recherche d'emploi. Ainsi, le revenu d'emploi moins élevé des clients de Connexion compétences dans les années suivant immédiatement leur participation peuvent s'expliquer par leur retour aux études.

En ce qui concerne le recours à des mesures de soutien financier, l'utilisation cumulative d'assurance-emploi et d'aide sociale était légèrement supérieure chez les clients de ce volet par rapport aux membres du groupe de référence. Ces résultats, combinés à un revenu d'emploi plus faible, semblent indiquer que les participants continuent d'éprouver des difficultés à accroître leur participation au marché du travail.

Comme les participants au volet Connexion compétences n'ont pas connu d'amélioration de leurs revenus d'emploi, à l'exception de ceux qui avaient *suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire* avant leur participation au programme, le tableau 5 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour ce sous-groupe particulier. Les résultats sont fournis pour les cohortes de 2003-2006 et 2008-2009.

TABLEAU 5 – ANALYSE COÛTS-AVANTAGES DU PROGRAMME CONNEXION COMPÉTENCES : PARTICIPANTS AVEC COURS OU DIPLÔME UNIVERSITAIRE, COHORTES DE 2003-2006 ET DE 2008-2009			
	Coût moyen	Gain cumulatif en revenus	Avantage (ratio)
Analyse de la période de cinq ans après le début du programme – Connexion compétences			
Cohorte de 2003 à 2006	7 233 \$	7 669 \$	1,06
Analyse de la période de deux ans après le début du programme – Connexion compétences			
Cohorte de 2003 à 2006	7 233 \$	5 288 \$	0,70
Cohorte de 2008 à 2009	8 442 \$	974 \$	0,12

Source : Données administratives – Participants au programme Connexion compétences d'EDSC seulement

Dans l'ensemble, les participants au volet Connexion compétences de la cohorte de 2003-2006 ont enregistré des gains nets cumulatifs relativement élevés, soit 8 400 \$ sur six ans (période comprenant l'année de début du programme jusqu'à cinq ans après). En y appliquant un taux d'actualisation annuel de 5 %, cela donne l'équivalent d'une augmentation nette de 7 700 \$. Le coût moyen par participant à ce volet était de 7 200 \$. Ainsi, cinq ans après le début de la participation au programme, l'ensemble des gains en revenu d'emploi pour les participants de la cohorte de 2003-2006 était équivalent au coût moyen par participant au volet Connexion compétences.

La même analyse coûts-avantages des participants des cohortes de 2003-2006 et de 2008-2009 deux ans après leur participation au programme montre que l'ensemble des gains en revenu d'emploi pour les participants deux ans après leur participation au programme était inférieur au coût moyen par participant au volet Connexion compétences. Dans le cas de la cohorte de 2003-2006, les participants qui ont *suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire* avaient des gains nets équivalant à 5 300 \$ deux ans après leur participation au programme, soit 0,7 fois le coût moyen par participant au programme de 7 200 \$. De même, ceux de la cohorte de 2008-2009 avaient des gains nets équivalant à 1 000 \$ deux ans après leur participation au programme, soit 0,1 fois le coût moyen par participant au programme de 8 400 \$.

Il convient également de noter que les participants au programme Connexion compétences ont passé moins de temps en interventions liées à ce programme (en moyenne 3,6 mois) que les participants à Objectif carrière, dont la participation a duré en moyenne 6,4 mois. Ce constat est important, car il peut indiquer que le temps passé à utiliser un programme est un facteur important qui influe sur la réussite du participant. Par exemple, les programmes Objectif carrière et Connexion compétences ont tous deux touché des participants ayant fait des études universitaires ou collégiales. Comparés à leurs groupes de référence respectifs, les participants à Objectif carrière ont gagné un revenu moyen annuel beaucoup plus important cinq ans après leur participation au programme que les participants à Connexion compétences. Ces derniers auraient peut-être amélioré leurs résultats en matière de revenu si leur participation au programme avait duré plus de 3,6 mois.

La littérature internationale indique que les interventions liées au marché du travail offrant un programme plus intensif donnaient de meilleurs résultats globalement pour les jeunes ayant des obstacles à l'emploi à surmonter, comparativement aux interventions offrant des programmes de nature moins intensive. Brodaty (2007) signale que les jeunes qui ont participé à des programmes offrant de la formation en cours d'emploi menant à une attestation professionnelle ont obtenu des résultats positifs importants. Cette donnée corrobore les constatations de Bonnal, Fougère et Sérandon (1997) et de Brodaty, Crépon et Fougère (2001). Toutefois, les interventions restreintes en matière de formation, comme les Services d'aide à l'emploi, aboutissaient à des résultats positifs pour les jeunes de la plus jeune tranche d'âge n'ayant aucune expérience préalable sur le marché du travail. En somme, l'âge et l'expérience sur le marché du travail semblent être des variables importantes pour déterminer quelles interventions conviennent le mieux aux participants.

L'analyse de l'impact différentiel donne un aperçu partiel de l'efficacité du volet Connexion compétences. Premièrement, cette évaluation montre que, compte tenu des limites des données disponibles et de la méthode utilisée, les résultats n'illustrent pas la différence que la

participation à ce programme apporte comparativement au fait de ne participer à aucun programme. Deuxièmement, l'analyse ne peut pas tenir compte du nombre et des types d'obstacles à l'employabilité rencontrés par les participants. L'absence de données recueillies sur le nombre et les types d'obstacles à l'employabilité peut avoir induit un biais de sélection dans l'étude, c'est-à-dire que les participants à Connexion compétences et les membres du groupe de référence peuvent avoir été différents pour certaines caractéristiques non observables¹⁰.

En dépit de ces limites, les résultats de l'examen de l'impact différentiel du programme Connexion compétences sont semblables aux constatations énoncées dans la littérature internationale, qui révèlent que les programmes liés au marché du travail ont souvent l'avantage d'améliorer les résultats sur le marché du travail (davantage sur le plan de l'emploi que du salaire). Cela dit, du fait qu'ils sont coûteux, les avantages ne dépassent pas toujours les coûts. Leur efficacité est généralement moindre pour les travailleurs défavorisés, en particulier les jeunes qui sont sortis du milieu scolaire. Toutefois, on constate des variations considérables dans ces résultats¹¹, comme l'illustrent les résultats positifs obtenus par les jeunes qui avaient suivi des cours universitaires ou obtenu un diplôme universitaire avant de participer au programme.

Recommandation n° 2 : Il est recommandé qu'EDSC et, au besoin, les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse, entreprennent un examen du programme Connexion compétences et intègrent dans la mesure du possible des éléments de conception aptes à produire des résultats probants et à améliorer le rapport coût-efficacité du programme.

3.2.3 Volet Expérience emploi été

Résultats d'Expérience emploi été – Principales constatations

Dans l'ensemble, le programme Expérience emploi été a touché la population ciblée. Presque tous les participants à ce programme (99 %) se situaient dans le groupe d'âge visé de 15 à 30 ans (inclusivement) au moment de leur participation au programme¹².

La majorité des répondants au sondage sur le programme Expérience emploi été ont indiqué qu'ils n'auraient pas trouvé d'occasion d'expérience de travail équivalente sans participer au programme. Ils ont aussi déclaré que leur expérience de travail était liée à la profession pour laquelle ils étudiaient ou espéraient étudier, ce qui leur avait permis de prendre la décision de continuer ou non sur un cheminement de carrière donné. La participation à ce programme a également permis aux participants d'obtenir des revenus pour financer leurs études. En moyenne,

¹⁰ Même après avoir mis en place des variables sociodémographiques observables et liées à l'emploi, des différences demeurent entre les participants à Connexion compétences et à Objectif carrière (prises en compte) et les participants du groupe de référence (hétérogénéité non observée). Toutefois, comme l'indique Zhao (2005), on ne s'attend pas à ce que ces différences non observables soient si considérables que les résultats estimés puissent être invalidés.

¹¹ L'effet occasionné par la formation de travailleurs défavorisés est analysé dans Barnow et King (2000), Friedlander, Greenberg et Robins (1997), Heckman, Lalonde et Smith (1999), Heckman, Roselius et Smith (1994), Lalonde (1995), Leigh (1990, 1995), Lerman (1997), Milhar et Smith (1997), OCDE (1993, chapitre 2), Stanley, Katz et Krueger (1998) et Warburton et Warburton (2002).

¹² Le profil d'âge laisse entrevoir certaines valeurs aberrantes (12 ans à un extrême et 54 ans à l'autre extrême), mais également beaucoup d'individus âgés de 13 ou 14 ans ou entre 31 et 40 ans, ce qui donne à penser que les erreurs de saisie de données ne sont peut-être pas en si grande partie responsables de ces observations).

les participants ont été en mesure d'économiser suffisamment d'argent pour financer le tiers de leurs dépenses d'études pour l'année scolaire suivante. Tant les employeurs que les participants étaient satisfaits de leur expérience avec Expérience emploi été.

Durant leur emploi d'été, les participants à Expérience emploi été ont généralement travaillé à temps plein pendant en moyenne douze semaines; toutefois, la durée de l'emploi varie considérablement, soit de deux à vingt-huit semaines. Il est important de souligner ces variations, car les responsables du programme interrogés ont fait valoir que la durée de l'expérience de travail est un facteur important pour l'acquisition de compétences par les participants.

Les participants à Expérience emploi été ont indiqué que dans le cadre de leur expérience liée à ce programme, ils avaient acquis des compétences techniques (propres à une profession), des compétences améliorant l'employabilité et des aptitudes à la vie quotidienne. Ces compétences étaient plus couramment acquises par le mentorat et l'encadrement. Les compétences en numératie et en communication écrite étaient moins fréquemment mentionnées parmi celles améliorées dans le cadre de la participation à ce programme, ce qui porte à croire qu'on pourrait faire mieux quant à l'acquisition de ces compétences. Expérience emploi été se limite à fournir une subvention salariale sur une période assez courte, ce qui représente donc une intervention relativement peu coûteuse. Le coût moyen par participant durant la période de référence de 2008 à 2011 était d'environ 3 000 \$ par stage de travail.

3.3 Recommandations – Ensemble de la stratégie horizontale

Les constatations et les conclusions de l'évaluation font ressortir un certain nombre d'éléments dont il faudrait tenir compte dans le développement futur de la Stratégie emploi jeunesse et dans les correctifs éventuels. Outre les recommandations formulées pour chacun des deux volets Objectif carrière et Connexion compétences, les recommandations qui suivent pour l'ensemble de la stratégie horizontale sont fournies par la Direction de l'évaluation afin que les responsables de la Stratégie prennent des mesures en conséquence.

Comme le recommandait l'évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse en 2009¹³, il faut pouvoir accéder aux données administratives pertinentes, y compris aux numéros d'assurance sociale. Ceux-ci permettent aux évaluateurs d'établir des groupes de référence, d'améliorer les résultats des évaluations par des analyses d'impact différentiel et de réduire les coûts d'évaluation. Les évaluateurs n'ont pas été en mesure d'évaluer efficacement l'impact différentiel de la stratégie horizontale en raison de la non-disponibilité des numéros d'assurance sociale du côté des ministères et organismes partenaires. L'absence de numéros d'assurance sociale pose un problème dans la production de résultats comparables et, à cet égard, les évaluateurs ne pouvaient qu'effectuer l'analyse la plus rigoureuse possible avec les participants aux programmes Connexion compétences et Objectif carrière d'EDSC.

Il n'existe actuellement aucun suivi permanent subséquent au programme en ce qui concerne les résultats des participants à la Stratégie emploi jeunesse. Un système de surveillance régulière du rendement fournirait de l'information pour mieux soutenir les travaux d'évaluation futurs. Cette information serait d'une grande utilité, car les responsables du programme n'auraient pas à s'appuyer sur les constatations d'une évaluation réalisée tous les cinq ans pour obtenir des

¹³ [Évaluation sommative : Stratégie emploi jeunesse – Août 2009.](#)

données à jour sur le rendement du programme. Compte tenu des lacunes dans les données sur le rendement de chaque volet, il a fallu effectuer des sondages auprès des participants pour recueillir de l'information sur leurs résultats aux fins de la présente évaluation, et ces sondages sont coûteux et le taux de réponse est bas¹⁴. Cette méthode a également pour inconvénient d'introduire un biais en raison de la difficulté des participants à se rappeler de faits antérieurs.

Pour la présente évaluation, il n'a pas été possible d'examiner les types, la combinaison ou l'ordre des interventions reçues, ainsi que les autres types d'obstacles (en particulier pour les participants au volet Connexion compétences), car cette information n'est pas recueillie de façon uniforme ou intégrale. Comme cette information n'est pas recueillie par la direction du programme, les responsables de l'évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse n'ont pas été en mesure de déterminer quels types d'intervention pouvaient être plus profitables pour les participants ni dans quel ordre ces interventions devaient être faites.

Les données pour les participants aux programmes Objectif carrière et Connexion compétences d'EDSC ont été saisies dans le Système commun des subventions et des contributions (SCSC), tandis que les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse ont saisi les données sur les participants dans la base de données des systèmes de collecte de données. Bien que les variables utilisées dans les deux bases de données soient souvent les mêmes, certaines lacunes et incohérences ont été constatées, en particulier dans la base de données du SCSC. Par exemple, quatre éléments de données recueillies dans le formulaire de renseignements sur le participant ne figuraient pas dans le SCSC. Dans d'autres cas, les données du SCSC ont été recueillies à partir d'autres sources que ce formulaire. Il en a résulté des incohérences entre les données recueillies par EDSC et celles des autres ministères et organismes. Les ministères sont invités à recueillir avec plus de diligence les coordonnées des participants, comme les adresses de courriel, et à surveiller plus étroitement les champs non remplis.

Recommandation n° 3 : Afin d'obtenir des évaluations de grande qualité, il est recommandé que les aspects suivants concernant la collecte et la qualité des données soient améliorés :

- 1. Les données requises pour effectuer des analyses différentielles des données (p. ex. les numéros d'assurance sociale) devraient continuer d'être recueillies par EDSC, et d'autres méthodes d'analyse de l'impact différentiel devraient être envisagées, dans la mesure du possible, par les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse.***
- 2. EDSC devrait réviser la Stratégie de mesure du rendement afin d'y inclure une méthode de collecte de données correspondante. L'information sur le contenu des programmes de la Stratégie emploi jeunesse devrait être détaillée et solide et être consignée de façon uniforme dans le Système commun des subventions et des contributions et dans le système de collecte de données. La méthode devrait être communiquée aux ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse.***

¹⁴ Le taux de réponse aux sondages sur les volets Objectif carrière et Connexion compétences étaient bas (27,3 % et 17,2 % respectivement), tandis que le sondage sur le volet Expérience emploi été a connu un taux de réponse élevé de 41,7 %.

Les employeurs et les promoteurs de projets dans le cadre des volets Objectif carrière et Expérience emploi été ont soulevé la question du moment du financement qui, à leur avis, serait un aspect à améliorer. Il a été suggéré que les employeurs et promoteurs soient avisés plus rapidement lorsqu'une demande de financement est acceptée et soient informés des décisions prises sur le financement à long terme et concernant les contrats pluriannuels. Le fait d'être informés plus rapidement sur l'approbation des demandes de financement permettrait aux employeurs et aux promoteurs de projets de se préparer adéquatement pour le programme et d'annoncer les postes plus rapidement.

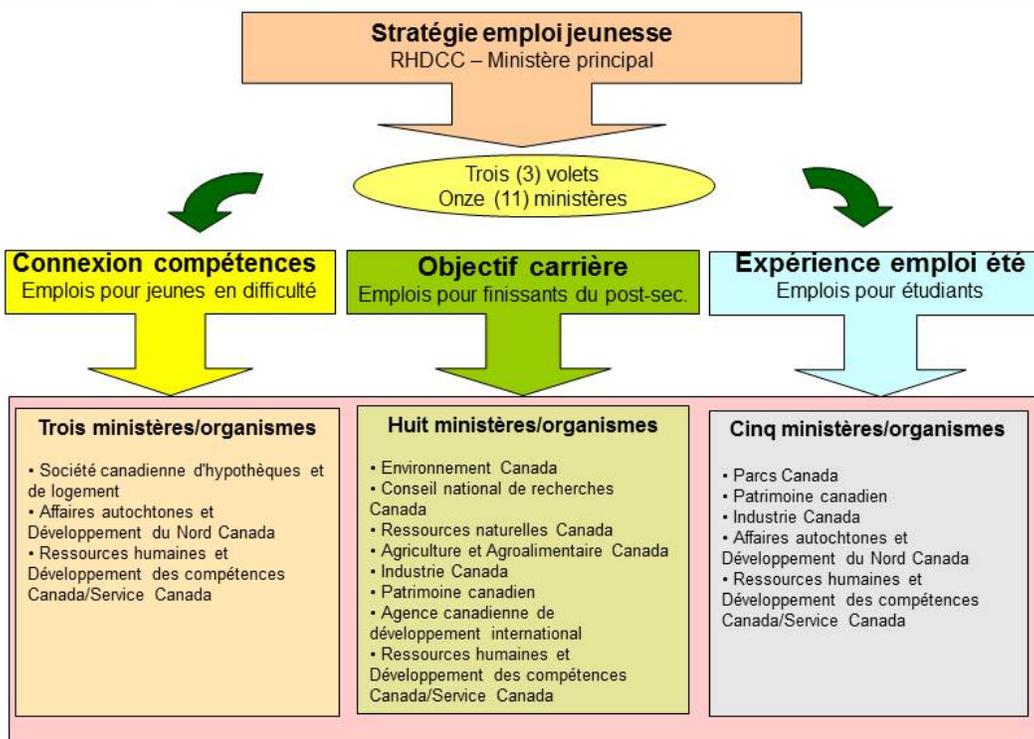
Recommandation n° 4 : Il est recommandé qu'EDSC examine le processus de demande et apporte des améliorations quant au versement du financement en temps opportun, et envisage d'autres modèles de financement.

Les résultats de l'évaluation montrent que peu de participants aux volets Expérience emploi été et Objectif carrière ont eu accès à de l'information sur le marché du travail ou les carrières, quelle qu'en soit la provenance, y compris dans le cadre de leur participation à la Stratégie emploi jeunesse. La majorité des participants qui ont effectivement eu droit à des services liés à l'emploi les ont jugés utiles dans leur recherche d'emploi. Ces constatations semblent indiquer qu'il serait judicieux de mieux intégrer ces services d'emploi aux trois volets de la Stratégie.

Recommandation n° 5 : Il est recommandé qu'EDSC et les ministères et organismes partenaires de la Stratégie emploi jeunesse collaborent à l'amélioration de la diffusion de l'information pertinente sur le marché du travail et les carrières auprès des jeunes.

4 Annexe A – Liste des ministères participants

La Stratégie Emploi Jeunesse du Canada



1

5 Annexe B – Liste des rapports techniques

Étape 1 – Rapports techniques et provisoires

- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Étape 1 – Constatations de l'évaluation du volet Expérience emploi été – Rapport provisoire
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Étape 1 – Volet Expérience emploi été – Rapport sur la méthodologie
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Évaluation du volet Expérience emploi été – Rapport technique qualitatif
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Évaluation du volet Expérience emploi été – Rapport technique quantitatif

Étape 2 – Rapports techniques

- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Version finale du rapport technique sur le bilan documentaire
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Version finale du rapport d'analyse d'impact différentiel
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Étape 2 – Rapport technique d'analyse des entrevues auprès des informateurs clés du volet Objectif carrière
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Étape 2 – Rapport technique d'analyse des entrevues auprès des informateurs clés du volet Connexion compétences
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Rapport technique – Examen de la littérature
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Version finale du rapport sur la méthodologie
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Version préliminaire du rapport sur la réalisation du sondage sur le volet Objectif carrière
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Version préliminaire du rapport sur la réalisation du sondage sur le volet Connexion compétences
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Rapport sur les données d'enquête et les données administratives du volet Objectif carrière
- Évaluation sommative de la Stratégie emploi jeunesse : Ébauche du rapport sur les données d'enquête et les données administratives du volet Connexion compétences